

Le Journal du Syndicat Intercommunal du Vuache



AU SOMMAIRE :

- Edito du Président
- Signatures officielles pour les contrats de territoire ENS Salève et Vuache
- Vulbens / Chevrier : Le 21 septembre, c'était le World CleanUp Day du Vuache
- Sortie découverte ENS : « La vie intense et secrète du sol »
- Remise à niveau du balisage des sentiers de randonnée
- Inauguration de l'écopont de Viry
- Opération « Bidoyon 2019 » : Collecte de vos pommes et de vos poires
- 15èmes rencontres autour des vergers traditionnels du Salève au Vuache
- Histoires d'autrefois au Pays du Vuache

EDITO DU PRESIDENT

Chers amis du Vuache, bonjour !

Cette rentrée de septembre aura été marquée par deux événements pour le Syndicat Intercommunal du Vuache (SIV).

Le premier, déjà évoqué à plusieurs reprises dans les pages de L'Écho du Vuache, fut la signature fin août à la Maison du Salève des Contrats de Territoire Espaces Naturels Sensibles " Salève-Genevois " et " Vuache Champagne Genevois. "

A l'heure où les rapports du GIEC (Groupe Intergouvernemental d'Experts sur l'Évolution du Climat) mettent en avant le risque important que fait courir à l'humanité la diminution de la biodiversité dans le monde, la mise en œuvre de ces contrats est une très bonne chose pour notre territoire. Au plan local, ces CTENS témoignent de la volonté des élus français et suisses de s'engager concrètement pour la protection de notre environnement naturel. A l'heure des discours, Christian Monteil, le président du Conseil Départemental, Jean-Marc Bassaget, le sous-préfet de Saint-Julien ou Antonio Hodgers, le président du Conseil d'Etat de Genève, l'ont d'ailleurs bien rappelé, en insistant sur l'urgence d'agir rapidement face aux défis environnementaux.

Pour le SIV, ce contrat de territoire "Vuache Champagne Genevois" est très important, car il nous donne une "feuille de route" pour les actions à mener durant les cinq années qui viennent, avec des financements assurés. Je tiens à remercier ici le Conseil départemental, principal financeur de ce CTENS, pour le soutien constant qu'il apporte au Syndicat du Vuache depuis des années, que ce soit dans les domaines de la protection du massif ou de la réalisation et l'entretien d'un vaste réseau de chemins de randonnées balisés. Dans ce cadre, je tiens aussi particulièrement à remercier Christian Monteil et Virginie Duby-Muller, les deux élus de notre canton au sein du Conseil départemental, ainsi que Christelle Petex, vice-présidente du CD en charge du développement durable, de l'environnement et des forêts.

L'autre événement de cette rentrée aura été la participation active du SIV au World CleanUp Day, le samedi 21 septembre 2019. Cette journée mondiale du nettoyage de la planète connaît chaque année un succès plus important.

En 2019, ce sont quelque vingt millions de bénévoles dans 180 pays qui ont nettoyé leur coin de territoire durant cette journée particulière. En plus des milliers de tonnes de déchets ramassés, cet événement international a pour objectif de démontrer concrètement l'omniprésence de déchets sauvages dans notre environnement, mais aussi de sensibiliser largement les citoyens à cette problématique et de promouvoir des actions durables de réduction des déchets à travers le monde.

En France, l'édition 2019 a rassemblé 265000 participants avec 4000 opérations organisées dans tout l'hexagone. Côté Vuache, nous étions une bonne cinquantaine à nous mobiliser avec une belle énergie pour nettoyer plusieurs secteurs du côté de Chevrier et de Vulbens. Vous pouvez découvrir le bilan de cette journée dans les pages de cet Écho du Vuache. Là-aussi, je tiens à remercier les partenaires qui nous ont accompagné lors de cette journée. En premier lieu l'association Apollon 74, co-organisatrice de l'événement qui a "importé" avec F.-M. Drevet en 2018 le World CleanUp Day sur nos terres, mais aussi la Communauté de Communes du Genevois, la commune de Vulbens, le Sidéfage et de la Société des Autoroutes et Tunnel du Mont-Blanc.

Et pour répondre à ceux qui trouvent ce genre de journées inutiles ou peu efficaces, j'aime bien évoquer la célèbre histoire du colibri racontée par le grand sage qu'est Pierre Rabbhi.

" Un jour, dit une légende amérindienne, il y eut un immense incendie de forêt. Tous les animaux terrifiés, atterrés, observaient impuissants le désastre. Seul le petit colibri s'activait, allant chercher quelques gouttes avec son bec pour les jeter sur le feu. Après un moment, le tatou, agacé par cette agitation dérisoire, lui dit : "Colibri ! Tu n'es pas fou ? Ce n'est pas avec ces gouttes d'eau que tu vas éteindre le feu ! ". Et le colibri lui répondit : "Je le sais, mais je fais ma part."

Le samedi 21 septembre 2019, Les cinquante "colibris" bénévoles nettoyeurs du Vuache ont "fait leur part" ! Et si chacun fait sa part, nous allons pouvoir régler bien des problèmes...

Bel automne à vous !

D. Ernst, Président du SIV.



SIGNATURES OFFICIELLES POUR LES CONTRATS DE TERRITOIRE ENS SALEVE ET VUACHE

Le vendredi 30 août 2019, il y avait du beau monde dans le grand jardin de la Maison du Salève. L'ensemble des partenaires français et suisses des deux Contrats de Territoire Espaces Naturels Sensibles « Salève-Genevois » et « Vuache-Champagne-Genevois » était réuni là pour la signature officielle de ces documents qui vont déterminer le programme d'actions des syndicats du Salève et du Vuache pour les cinq ans à venir. Après les discours, ces CTENS ont été signés par 19 personnes représentant le Département de la Haute-Savoie, les deux syndicats, les communautés de communes, les communes, des associations et le canton de Genève.



Le contrat « Salève-Genevois » est porté par le Syndicat Mixte du Salève, avec la Communauté de Communes du Genevois et le canton de Genève. Il couvre le territoire des 27 communes du SMS (dont huit font partie de la CCG), ainsi que huit communes du canton de Genève. Le CTENS « Vuache-Champagne-Genevois » est lui porté par le Syndicat Intercommunal du Vuache, avec la CCG et le canton de Genève. Il concerne les onze communes du SIV et sept communes suisses de la Champagne genevoise. Les axes principaux de ces deux contrats sont la préservation de la nature et des paysages, y compris les corridors biologiques, la valorisation de la nature, des paysages et l'accueil du public, l'évaluation des effets des mesures mises en œuvre et l'animation de ces contrats de territoire.

Le Contrat de territoire ENS « Salève Genevois » compte 35 fiches actions. Outre la poursuite des actions déjà engagées (renforcement des corridors écologiques, des vergers haute-tige, gestion des alpages du Salève, sensibilisation du public local et scolaire, etc.), ce CTENS développe aussi de nouveaux axes. Parmi ces derniers, la prévention des risques de pollution de l'eau potable et des rivières, la pérennisation des pratiques agricoles favorables à la biodiversité ou l'amélioration de la qualité paysagère au sommet du Salève. Dans ce cadre, la nouvelle gare d'arrivée du téléphérique accueillera un espace de découverte sur l'histoire et la nature du massif, en lien avec la Maison du Salève. D'un montant de 5,8 M€ et 505.000 CHF, ce CTENS « Salève-Genevois » est financé par le Département (61%), le canton de Genève, le SMS, la CCG, l'Agence foncière pastorale, l'Agence de l'eau, etc.

Quant au CTENS « Vuache-Champagne-Genevois », qui a déjà été largement évoqué dans le précédent numéro de L'Echo du Vuache, il compte lui 32 fiches actions pour un montant total de 775 000 €, avec une aide départementale de 60 % et une participation des chefs de file, SIV et canton de Genève, respectivement de 14 et 13 %. Il bénéficie également de financements complémentaires venus du privé, avec le Fonds Vitale Environnement et la Société ATMB.



VULBENS / CHEVRIER : LE 21 SEPTEMBRE, C'ETAIT LE WORLD CLEANUP DAY DU VUACHE

Le World CleanUp Day c'est la journée mondiale de nettoyage de la planète, qui rassemble chaque année des millions de bénévoles motivés. Pour l'édition 2019, le samedi 21 septembre, le nombre de participants a connu une forte hausse, sans doute due à l'urgence de la situation, matérialisée par ce « sixième continent » de plastique qui dérive sur nos océans. En France comme dans le reste du monde, des dizaines de milliers d'opérations de nettoyage étaient réalisées.



Du côté du Pays du Vuache, l'association Apollon74 et le Syndicat Intercommunal du Vuache avaient organisé le nettoyage de sites sur les communes de Chevrier et Vulbens (villages, bords de route, anciennes décharges, etc.), avec le soutien de la Communauté de Communes du Genevois, de la commune de Vulbens, du Sidépage et de la Société des Autoroutes et Tunnel du Mont-Blanc.

Le matin, une cinquantaine de bénévoles venus de toute la région ont rejoint le parking du Centre Ecla, pour participer à cette opération. Armés de seaux et de gants, les bénévoles très motivés étaient heureux de savoir qu'au même moment, des Américains, des Argentins, des Australiens, des Tunisiens, des Coréens ou des Islandais nettoyaient aussi leur coin de nature.

Comme à l'habitude, cette triste « pêche » a été bonne, avec parmi les objets insolites récupérés, trois coffres-forts (ouverts et vides), une gazinière, un canapé, des pneus ou un porte-ski, sans compter quelques centaines de canettes et de bouteilles, ainsi que des milliers de mégots. En fin de matinée, un casse-croûte était offert par le SIV et l'ATMB pour remercier les participants et compter les tonnes de déchets retirées de la belle nature du Pays du Vuache.



SORTIE DECOUVERTE ENS : « LA VIE INTENSE ET SECRETE DU SOL »

Samedi 7 septembre, c'était l'avant-dernière sortie de l'année labélisée Espace Naturel Sensible (ENS) sur le site protégé de la Vigne des Pères, à Viry. Le thème de la sortie nature était novateur et original : « La vie intense et secrète du sol ». En effet, nous prêtons peu d'attention à la vie sous nos pieds, mais pourtant ces animaux et champignons décomposeurs de la matière organique sont un maillon indispensable du réseau trophique dont l'humanité et la vie sur terre dépendent. Malheureusement, les pollutions et l'artificialisation des sols par l'urbanisation et l'agriculture intensive perturbent considérablement ce cycle de la matière mettant en péril la croissance des plantes. Ils sont minuscules mais représentent plusieurs milliards d'individus dans seulement quelques grammes de terre.



Après une rapide présentation, par Luc Mery d'Apollon74, des richesses naturelles de l'ancienne Vigne des Pères, les 19 participants se sont rapidement glissés dans le sous-bois pour découvrir le sol. Avant de commencer, le naturaliste Jacques Bordon a caractérisé le sol en analysant la flore. Il a expliqué aux publics assidus que certaines plantes comme la Molinie et le Muguet étaient révélateur d'un sol argileux.

Ensuite à l'aide d'un pH mètre, il a montré le taux d'acidification du sol argileux, pour après creuser quelques centimètres de terre afin de décrire les premiers horizons du sol.



De solide base de pédogenèse en poche, les participants étaient invités à rechercher des petites bêtes de la litière (dépôt de feuilles en décomposition) du sol forestier. Ils ont rapidement capturé des grillons des bois, des araignées, des lombrics, des mollusques, mais ne s'attendaient pas à une découverte plus intense quand, dans les locaux d'Apollon74, nous avons regardé à la loupe binoculaire les quelques grammes d'échantillons de litière récoltés.



Si nous n'avons pas pu discerner les bactéries, seulement visibles avec un matériel de laboratoire, nous avons observé des animaux millimétriques comme les collemboles, les acariens, les cloportes, les glomérus, les diploures, les iules, les lithobies, des géophiles, les pseudoscorpions ou les filaments de mycéliums de champignons... Tous ces noms semblent compliqués, mais en les regardant de près et sous les conseils de nos spécialistes, il a été facile pour les apprentis scientifiques de classer et identifier toutes ces petites bêtes en fonction de leur anatomie, en comptant par exemple le nombre de pattes, en regardant la présence d'ailes ou le nombre d'antennes...

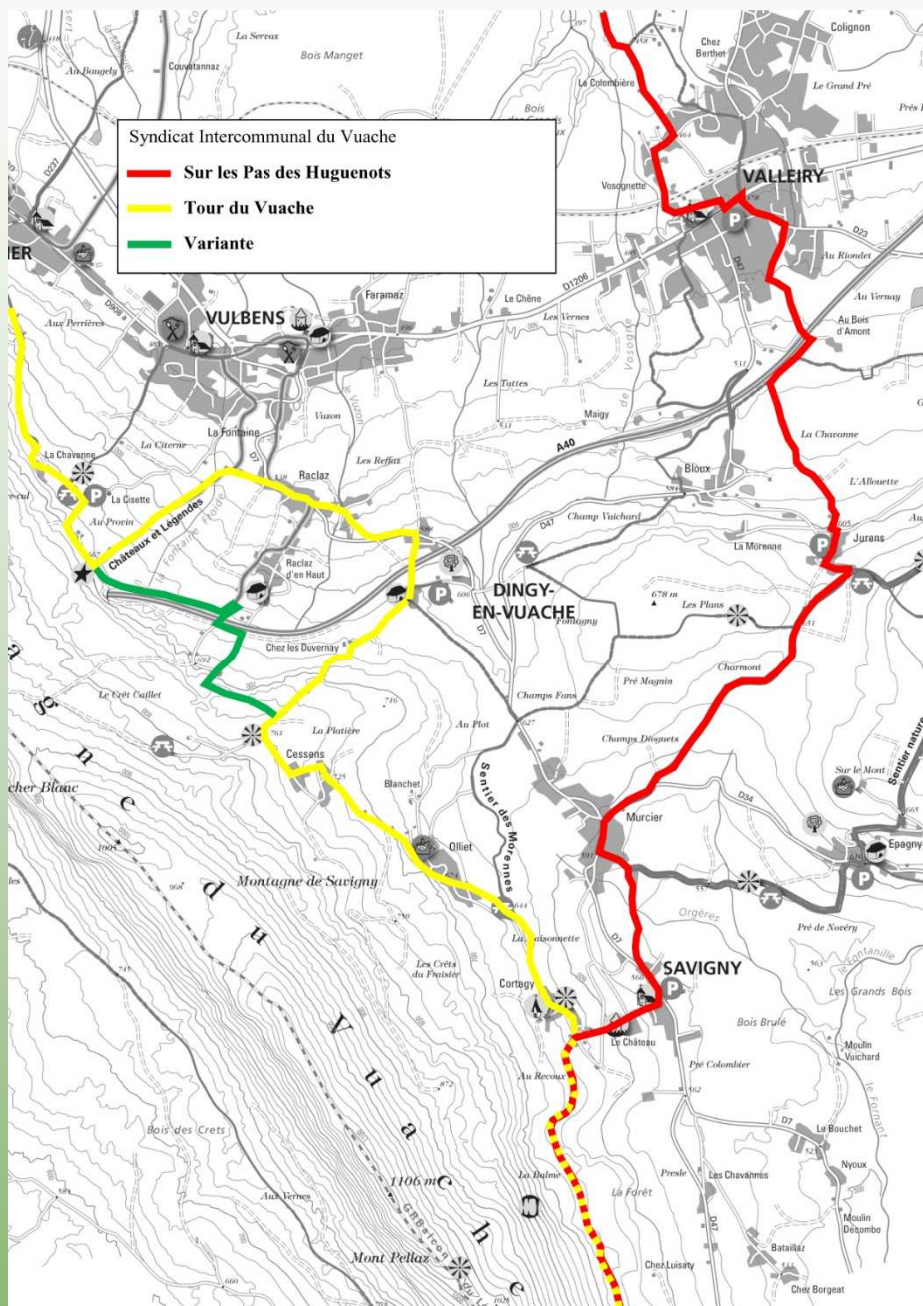
À la fin de la séance, tout le monde se demandait comment faire pour ne pas marcher sur toute cette grouillante et trépidante vie du sol où chacun a un rôle à jouer dans l'état d'avancement de décomposition d'une feuille.

Luc Mery, Vice-président du SIV

REMISE A NIVEAU DU BALISAGE DES SENTIERS DE RANDONNEE

Pour proposer à la population une offre de randonnée toujours plus diversifiée et de qualité, le SIV s'est engagé en 2018, au côté du Département de la Haute-Savoie, dans un Schéma Directeur qui prévoit pour les 5 prochaines années de renouveler le mobilier de balisage existant et de créer de nouveaux itinéraires.

En 2019, plusieurs sentiers ont été concernés par ces aménagements.



Il s'agit notamment de l'étape Chaumont-Valleiry du sentier « **Sur les Pas des Huguenots** ».

Rappelons que ce chemin de randonnée, long de 1 600 km, relie deux hauts lieux du protestantisme, Poët-Laval dans la Drôme en France à Bad Karlshafen dans la Hesse, en Allemagne. Il suit le tracé de l'exil des protestants français vers l'Allemagne et la Suisse après la révocation de l'édit de Nantes par Louis XIV en 1685.

La partie française représente environ 374 km et prend fin à la borne frontière située entre Valleiry et Chancy. La portion qui traverse le Pays du Vuache est donc la dernière étape en France.

Au départ de Chaumont, l'itinéraire emprunte d'abord le sentier du « Tour du Vuache » jusqu'à Cortagy. Il descend ensuite vers le chef-lieu de Savigny par le « Sentier des Moreennes » puis rejoint Murcier. Dans le hameau, le tracé bifurque sur le « Sentier Nature du Vuache » jusqu'à Jurens (Dingy-en-Vuache) et se poursuit dans la plaine pour atteindre Valleiry, puis la frontière par les Bois de Vosogne.

Cet itinéraire étant labellisé « GR » (Grande Randonnée), des pictogrammes Rouge et Blanc ont été installés tout au long du parcours.

La boucle du « **Tour du Vuache** » a également fait l'objet d'une amélioration par la création d'une variante « plus directe » permettant de relier le hameau de Cessens (Savigny) à Tire-Cul (Vulbens). Au niveau de la « Ferme du Sabot de Vénus », le nouveau tracé emprunte désormais un sentier forestier, liaison entre le chemin rural dit de Malbois et le chemin rural de la Montagne (Commune de Dingy-en-Vuache). Puis de « Chez Gaimard », le tracé longe l'autoroute A40 jusqu'au lieu-dit « Le Provin » et finalement « Tire-Cul » (voir carte).

Cette variante permettra de réduire le nombre de km et le temps de marche de cette grande boucle (actuellement 27 km et 6h30 de marche !) et de minimiser également les portions sur route goudronnée.

INAUGURATION DE L'ECOPONT DE VIRY

Le lundi 30 septembre 2019, en présence de très nombreuses personnalités, le premier « écopont » permettant à la faune sauvage de franchir l'autoroute A40, a été inauguré sur la commune de Viry.

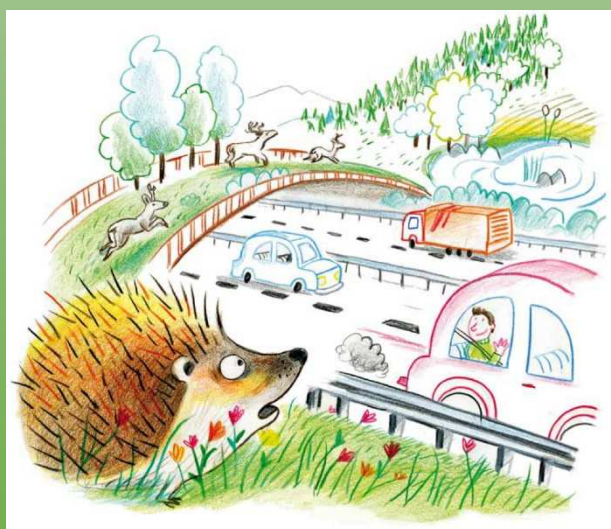


Photo ATMB / Etat de Genève

Réalisé grâce au financement conjoint de l'Etat de Genève et de la société des Autoroutes et Tunnel du Mont-Blanc (ATMB), cet ouvrage large de 25 mètres restaurera un corridor pour la faune régionale, jusqu'à maintenant rompu, entre le Salève, le Vuache et la plaine genevoise. Il favorisera durablement la biodiversité locale et améliorera la sécurité des conducteurs en prévenant les collisions.

Des suivis scientifiques réalisés depuis 2016 par la Fédération départementale des chasseurs de Haute-Savoie, puis par les associations Apollon 74 et France Nature Environnement 74, ont permis d'identifier 101 espèces différentes sur ce corridor, dont 24 mammifères sauvages (cerf, chevreuil, lièvre, renard, sanglier, blaireau, muscardin, etc.) mais aussi des amphibiens, des reptiles et des oiseaux.

Ce projet marquant à l'échelle transfrontalière et initié dans le cadre du Contrat corridors biologiques « Champagne Genevois », est le fruit d'un travail multi-partenarial fédérant l'ensemble des acteurs du territoire : agriculteurs, chasseurs, associations naturalistes et collectivités territoriales.



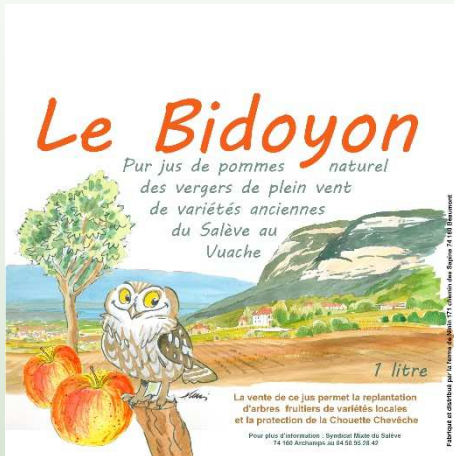
Partenaire du contrat corridors depuis son élaboration, le SIV est aujourd'hui impliqué dans la valorisation des réalisations de ce contrat, et notamment dans une opération de sensibilisation des scolaires sur la thématique des corridors biologiques.

Soutenu par l'ATMB et le Conseil Départemental de Haute-Savoie dans le cadre du Contrat de Territoire Espaces Naturels Sensibles « Vuache-Champagne-Genevois », les enfants des écoles des 11 communes membres du SIV bénéficieront pendant 5 ans (de 2019 à 2023) d'une intervention scolaire par an, animée par l'association d'éducation à l'environnement Apollon74, soit 55 journées d'animation sur la période du contrat.

OPERATION « BIDOYON 2019 » : COLLECTE DE VOS POMMES ET DE VOS POIRES

Comme chaque année, dans le but de valoriser les fruits issus des vergers traditionnels du territoire, le Syndicat Mixte du Salève et le SIV, en partenariat avec les producteurs locaux, mettent en place un service gratuit de pressage des fruits.

Ainsi, cette année, vous pourrez apporter vos fruits sur les deux points de collectes suivants :



A la Ferme de Ninnin, 171 Chemin des Sapins à BEAUMONT (monter à la bergerie) tous les jeudis du 19 septembre au 31 octobre de 17h00 à 19h00 et jusqu'au 14 novembre pour les poires à Rissoles uniquement.

A la Ferme de l'Amarante, 934 route de l'Eculaz 74930 REIGNIER-ÉSERY tous les mercredis et vendredis du 20 septembre au 1er novembre de 15h00 à 19h00 et jusqu'au 15 novembre pour les poires à Rissoles uniquement.

Les pommes et les poires (autres que Blesson et Maude) seront transformées en jus / bidoyon (2 litres de jus pasteurisé pour 13 kg de pommes apportés), les poires « Blesson » seront transformées en Rissoline (compote pour rissoles) et les poires « Maude » seront transformées en cidre bouché (poiré).

Nous vous rappelons que les fruits doivent impérativement être sains et propres.

Bonne cueillette !

15EMES RENCONTRES AUTOUR DES VERGERS TRADITIONNELS DU SALEVE AU VUACHE

Le **dimanche 20 octobre 2019**, de 10h à 18h à la salle des fêtes de Jonzier-Epagny, nous vous invitons à participer à la quinzième édition des rencontres autour des vergers traditionnels du Salève au Vuache.

Thème de cette année : « *Bilan de 20 années d'actions* ». En effet, le premier verger communal du territoire a été planté en 1999 à Epagny, sur la commune de Jonzier. Nous fêtons donc cette année son 20ème anniversaire !

Participez à notre grand concours de Rissoles et gagnez un extracteur de jus, des bouteilles de Bidoyon et des plateaux de pommes de Chevrier !

Bien entendu la manifestation se voudra également très conviviale avec les traditionnelles collections de fruits, les ateliers de fabrication de jus, les animations pour les enfants, les démonstrations de taille et de plantation, le marché de producteurs locaux, le repas BIO « autour de la pomme » (préparé par l'association Apollon74), etc.

Nous vous attendons très nombreux !

15èmes Rencontres autour des
VERGERS TRADITIONNELS
Dimanche 20 octobre 2019
à Jonzier-Epagny

10h - 18h

Concours de Rissoles !

Anniversaire des 20 ans du premier verger communal

Collections de fruits
Stands divers
Démonstrations
Taille & Plantation
Ateliers Jus de fruits
Conférences
Marché de producteurs
Repas autour de la Pomme

Infos au 04 50 04 62 89 ou www.pays-du-vuache.fr

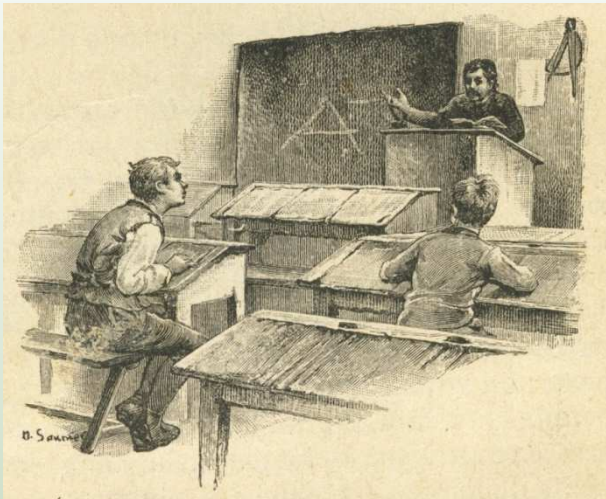
TERRITOIRE ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE
haute savoie le Département
Vuache SIV
SYNDICAT MIXTE DU SALEVE
Apollon74

HISTOIRES D'AUTREFOIS AU PAYS DU VUACHE

En 1855 à Chevrier, la liberté de culte n'est pas tout à fait la même qu'à Chambéry.

Nous vous présentons dans les pages de cet Echo du Vuache une singulière affaire qui fut évoquée en détail par le Journal de Genève, dans son édition du 25 mai 1856. Précisons qu'à cette époque et jusqu'en 1860, notre territoire fait encore partie du royaume de Piémont-Sardaigne.

Un instituteur compétant et apprécié



Cette histoire édifiante commence le 4 mai 1855, quand le régent (instituteur) Joseph Jacquet est subitement destitué de ses fonctions et suspecté d'hérésie. Il lisait le Nouveau Testament et en aurait procuré un exemplaire à deux personnes du village. M. le Curé de Vulbens-Chevrier dénonça aussitôt ce fait et écrivit au Conseil provincial d'instruction publique d'Annecy, lequel prononça la destitution du régent, sans même l'avoir entendu.

Cette décision ne fut gère appréciée par le Conseil communal de Chevrier, qui envoya un courrier à Annecy expliquant que « le sieur Jacquet se faisait admirer dans la commune par son assiduité à tous ses devoirs, soit comme régent, soit comme un bon chrétien catholique, montrant un zèle extraordinaire dans sa profession, ne s'écartant jamais de ses devoirs, ne

s'occupant absolument que de son école et de la surveillance de ses enfants, soit au dehors, soit même au dedans des maisons, les rendant soumis, obéissants et honnêtes envers tout le monde, par les recommandations qu'il leur fait journellement ». Le Conseil communal offre même, pour montrer la sincérité de son témoignage, de faire parvenir au Conseil d'instruction publique une déclaration écrite et signée de tous les parents de ces enfants confiés aux soins de ce louable instituteur.

Cette destitution, qui arrachait brutalement à une commune un régent aimé, et jetait à la rue, sans pain et sans toit, un père de sept enfants, souleva l'indignation générale. L'affaire fit du bruit, l'intérêt s'attacha à ce malheureux et chacun désira lire ce livre qui excitait à un si haut point la colère du Conseil d'instruction publique. On demanda le Nouveau Testament de toutes parts, détaille Le Journal de Genève.

Le sieur Jacquet, réduit à la misère par cette mesure odieuse, déploya une grande énergie dans cette extrémité. Il avisa aux moyens de colporter et de vendre des Nouveaux Testaments. Ce ne fut que plus tard, et à force de démarches, qu'il put obtenir une patente de libraire pour faire régulièrement son petit commerce.

Le curé ne lâche pas l'affaire

Cette tournure nouvelle donnée à l'affaire contraria singulièrement M. le Curé de Vulbens-Chevrier. Il avait compté que la destitution le délivrerait de la présence du sieur Jacquet, en l'éloignant à jamais de la commune. Il s'était trompé, mais ne s'avouait pas vaincu.

Le 21 août 1855, la justice de Saint-Julien fit une descente chez le sieur Jacquet. On fouilla son domicile. Ces messieurs ne cachèrent point qu'ils avaient cédé à des dénonciations insistantes et réitérées du curé, qui les avait avertis que l'ex-régent avait un magasin de mauvais livres. Ils trouvèrent six Nouveaux Testaments et quelques brochures religieuses ou historiques. Ils s'en emparèrent, on ne sait trop pourquoi puisque les mêmes livres se vendent publiquement à Chambéry au vu et au su de l'autorité qui n'a jamais soufflé mot. Il y a donc deux poids et deux mesures. Ce qui est licite à Chambéry constitue un délit à Chevrier !



HISTOIRES D'AUTREFOIS AU PAYS DU VUACHE

Mais cette première affaire n'était pas suffisante aux yeux des persécuteurs de Jacquet. A ce premier procès correctionnel s'en joignit bientôt un autre d'une nature plus grave et d'une toute autre portée.

Les frères de Jésus

Le 4 octobre 1855, à la suite de nouvelles dénonciations du curé de Vulbens-Chevrier, la justice de Saint-Julien mène l'enquête. Dix personnes sont assignées à comparaître le 10 octobre. Jacquet lui-même est convoqué à Saint-Julien le 26 décembre pour être interrogé sur une parole lâchée touchant les « frères du Seigneur » et la « virginité de Marie ».

Voici le fait. Lors d'un dimanche d'été, le sieur Jacquet causait avec quelques personnes devant l'école de Chevrier. La conversation tomba sur le nouveau dogme de l'Immaculée Conception et sur la Vierge Marie. Jacquet sorti alors un Nouveau testament de sa poche pour monter les passages où l'Écriture parle des frères du Seigneur et déclara que pour lui, il croyait que la Vierge, mariée à Joseph, avait eu plusieurs enfants, puisque l'Écriture mentionne les frères du Seigneur et les désigne même par leurs noms.

Cet entretien n'était pas tombé à terre. Rapporté à M. le Curé, il avait été transmis aux autorités de Saint-Julien.

Condamné aux travaux forcés

Le 1er janvier 1856, Jacquet reçoit la notification d'une double action criminelle et correctionnelle intentée contre lui par l'avocat fiscal de Saint-Julien. Cette accusation semblait être un véritable anachronisme, une énormité judiciaire, indique le journaliste. On devait naturellement s'attendre à ce que la cour de Chambéry comprendrait que le Statut, en octroyant à tous les citoyens sardes la liberté de conscience, avait aboli par le fait les lois qui y sont contraires et qu'elle montrerait en semblable matière un peu de cette largeur d'esprit dont le Statut lui fait un devoir. Mais on se trompait...

Sur le minuit du 3 au 4 janvier 1856, deux carabiniers se présentent au logis du sieur Jacquet, avec ordre de le conduire dans les prisons de Saint-Julien. Le 11 avril, Jacquet est transféré dans les prisons royales de Chambéry. Le 17 mai, il comparait aux assises criminelles. Reconnu coupable de blasphème contre la bienheureuse Vierge, il est condamné à six mois de travaux forcés et à payer les frais de justice.

La conclusion du Journal de Genève est sans appel : Le Statut proclame que tous les cultes non catholiques sont tolérés, et l'on trouve à Chambéry, en plein XIXe siècle, un tribunal qui condamne aux travaux forcés pour six mois un père de famille pour avoir exprimé des croyances religieuses professées publiquement par des milliers de citoyens sardes protestants !



DE

Une citation de Victor Hugo mise en image pour une carte postale.